



# **CIRCULAIRE DE RENTREE SCOLAIRE** **2018/2019**

Lien vers le site de l'école = > <http://ecole-st-vaast-wambrechies.fr>

## **1 – HORAIRES DE L'ECOLE**

L'établissement ouvrira ses portes à **8H20** et **13H20** et les refermera pour **8H40** et **13H30**. Réouverture des portes à **16h20**.

**Le contexte actuel interdisant les attroupements aux abords des établissements scolaires, nous vous demandons de ne plus vous attarder devant et au sein de l'école.**

**Prière également de prendre vos dispositions pour être à l'heure tous les jours afin que vos enfants puissent commencer la classe sans retard et permettre la fermeture des portes pour leur sécurité. Merci.**

## **2 – FONCTIONNEMENT INTERNE**

### **A - Rappel**

**Comme chaque année, l'entrée de la garderie se fera par la porte située à l'extrémité du bâtiment à côté des buts de football.**

**Il sera également interdit de pénétrer dans les locaux de maternelle avant 8h20 exception faite de la garderie afin de ne pas gêner les enseignantes dans la préparation de leurs classes.**

## B - Décharges de direction et secrétariat

La décharge de direction reste le **JEUDI et un lundi sur trois par mois**, si vous souhaitez me rencontrer, prière de prendre rendez-vous auprès du secrétariat lors de ses heures d'ouverture.

Pour toute nouvelle inscription, veuillez contacter le secrétariat au 03.20.78.84.84 pour convenir d'un rendez-vous avec Monsieur Plessiez.

Le secrétariat est assuré habituellement par Mesdames Ana Gunther et Hanane Kamli, le lundi, mardi, jeudi et vendredi matin de 8h15 à 12h15.

Attention, Madame Gunther est actuellement en arrêt de travail et en attendant son retour voici les présences de Madame Kamli :

Lundi : après-midi

Mardi : matin

Jeudi : après-midi

Vendredi : matin (1 semaine sur deux)

En cas d'urgence ou demandes administratives, vous pouvez contacter les secrétaires par mail :

Ana => [assistante.svlp@gmail.com](mailto:assistante.svlp@gmail.com)

Hanane => [secretaire.svlp@gmail.com](mailto:secretaire.svlp@gmail.com)

L'école est fermée pendant les petites et grandes vacances scolaires. *Il vous est toujours possible de me contacter sur le mail de direction ci-contre : [saintvaast.directeur@free.fr](mailto:saintvaast.directeur@free.fr)*

## **3 - PRESENTATION DES ENSEIGNANTS ET DE LEUR CLASSE RESPECTIVE**

- Toute Petite section/Petite section : Madame Michèle Duport.
- Moyenne section : Madame Caroline RAES
- Grande section : Madame Agathe COFFYN
- Auxiliaires maternelles : Mmes Dominique, Sabine, Virginie, Peggy, Jacqueline et Saliha.
- Classe de CP : Madame Aude COUVREUR
- Classe de CP/CE1 : madame Ludivine BAERT
- Classe de CE1 : Madame Nathalie BIGOTTE
- Classe de CE2 : Madame Christelle DE VREESE
- Classe de CM1 : Monsieur Jean-Yves PLESSIEZ et Mme Pascale Breguet
- Classe de CM2 : Melle Amandine FAILLIE

<b>ETUDE ET GARDERIE</b> <b>LIGNE TÉLÉPHONIQUE DE LA GARDERIE : 09 52 69 27 64</b>
---

L'école propose un accueil tous les matins de 7h15 à 8h20, une étude surveillée chaque soir de 16h30 à 17h30 (pour les élèves de primaire) et une garderie de 16h30 à 18h30.

		Wambrechitains	Extérieurs
Garderie	½ heure	1.00 €	2.00 €
	1 heure	2.00 €	4.00 €
A partir de 18h30 Pénalité par ¼ H de retard		10.00 €	
Etude	1 heure	2.00 €	4.00 €

**en cas d'oubli d'inscription à la garderie/étude ou à la cantine une pénalité de 10€ vous sera facturée.**

- Il est impératif d'inscrire votre enfant en cantine via le portail famille sur le site de la mairie de Wambrechies.
- Délégation de pouvoirs en cas d'absence du chef d'établissement : **Madame\_Nathalie BIGOTTE**

#### **4 – QUELQUES RAPPELS UTILES**

A - Sur la législation scolaire concernant les absences tolérées en classe dont l'intégralité sera affichée sous le préau :

*Loi sur l'obligation scolaire (extrait) : « Lorsqu'un enfant manque momentanément la classe, les personnes responsables doivent, sans délai, faire connaître au directeur de l'établissement d'enseignement les motifs de cette absence. Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent... »*

**EN CAS DE NON RESPECT A CETTE LOI, L'ECOLE EST DANS L'OBLIGATION D'EFFECTUER UN SIGNALEMENT A L'INSPECTEUR D'ACADEMIE.**

**« Je reçois régulièrement des demandes pour des absences ou vacances anticipées, je rappelle que ces dernières seront consignées sur les registres d'appel et devront correspondre aux motifs réputés légitimes consignés ci-dessus. Dans le cas contraire, ces absences feront l'objet d'un signalement auprès de l'inspecteur d'académie conformément à la loi ! Le directeur ne peut ni n'a la possibilité d'y déroger ! »**

## B - Sur l'admission des enfants malades en classe et en cantine

Nous demandons aux parents de ne pas déposer à l'école d'enfants malades, fiévreux, nauséux et cela pour leur propre confort et par respect afin d'éviter une éventuelle contagion des petits camarades et des enseignants. Au besoin, nous reprendrons sans délai contact avec la famille afin que l'enfant puisse bénéficier de soins et de repos !

Prière de **bien remplir la fiche de renseignements** notamment la rubrique concernant les personnes susceptibles de prendre en charge leur enfant s'il est malade !

C – LES « P.A.I » ... URGENT...URGENT...

**Si votre enfant présente des allergies alimentaires, respiratoires, épilepsie ou autres, nécessitant de la communauté éducative des précautions ou une surveillance particulière, prière de prendre contact le plus rapidement possible avec l'enseignant et le directeur de l'école afin de procéder à la mise en place du dossier PAI ou au renouvellement de celui-ci.**

L'école déclinera toute responsabilité en cas de non-manifestation des parents.

## 5 – LES JOURS SANS ETUDE

Les enseignants seront en concertation et donc indisponibles pour des prises de rendez-vous et la surveillance de l'étude. Les enfants seront donc placés en garderie ces jours-là.

<b>Le vendredi 14 septembre 2018</b>	<b>Le vendredi 1 février 2019</b>
<b>Le vendredi 05 octobre 2018</b>	<b>Le vendredi 22 mars 2019</b>
<b>Le vendredi 23 novembre 2018</b>	<b>Le vendredi 3 mai 2019</b>
<b>Le vendredi 18 janvier 2019</b>	<b>Le vendredi 7 juin 2019</b>

## 6 – VACANCES SCOLAIRES

- TOUSSAINT : samedi 20 octobre 2018 Reprise le lundi 5 novembre 2018 au matin.
- NOEL : Samedi 22 décembre 2018 Reprise le lundi 7 janvier 2019 au matin.
- HIVER : Samedi 9 février 2019 Reprise le lundi 25 février 2019 au matin.
- PRINTEMPS : Samedi 6 avril 2019 Reprise le lundi 23 avril 2019 au matin.
- ETE : Samedi 06 juillet 2019

## 7 - REMISE DES EVALUATIONS

Les résultats de votre enfant vous parviendront :

- En maternelle : Mise en place d'un cahier de progrès remis 2 fois aux parents en Février et Juin selon les classes.
- En primaire, 3 fois : en décembre, mars et juin.

**8 - LES INFORMATIONS** seront régulièrement déposées et mises à jour sur les 3 panneaux de l'école et son site Internet... (cf lien du site => <http://ecole-st-vaast-wambrechies.fr/> )

## **9 – DOCUMENTS A ETABLIR**

**Attention !!! Certains parents omettent de remplir ou de remettre la fiche de rentrée, ce qui est très dommageable pour votre enfant en cas d'accident ou même d'hospitalisation... La fiche de renseignements est donc à compléter de la manière la plus précise, afin de nous permettre de vous joindre en cas de problème à l'école et répondre aux enquêtes de rentrée.**

Il en est de même pour les fiches d'inscription...Pensez à votre enfant et accordez le temps nécessaire à cette tâche...

## **10 - REUNIONS D'INFORMATION AUX FAMILLES**

Elles auront lieu dans la classe de l'enfant (sous réserve de réunion Collège/Lycée pour les professeurs parents.

<b>Classe de :</b>	<b>Dates :</b>	<b>Horaires :</b>
TPS/PS	Le vendredi 28 septembre 2018	Dès 18h00
MS	Le lundi 10 septembre 2018	Dès 18h00
GS	Le mardi 18 septembre 2018	Dès 18h00
CP	Le jeudi 13 septembre 2018	Dès 18h00
CP/CE1	Le vendredi 21 septembre 2018	Dès 18h00
CE1	Le mardi 25 septembre 2018	Dès 18h00
CE2	Le jeudi 20 septembre 2018	Dès 18h00
CM1	Le jeudi 27 septembre 2018	Dès 18h00
CM2	Le lundi 17 septembre 2018	Dès 18h00

## **11- LES DATES IMPORTANTES DE L'ECOLE**

- L'étude reprendra le lundi 03 septembre 2018

**Important : il est demandé aux parents de récupérer leurs enfants afin de quitter l'école dès la fin des classes, dans le but de sécuriser la cour pour les enfants de l'étude. Les enfants externes ne sont plus autorisés à jouer dans la cour et ce même sous la surveillance des parents.**

### **Activités sportives :**

- La piscine s'effectuera :

**Pour les CP/CE1, séances du jeudi 28 février 2019 au mardi 2 avril 2019 (10 séances)**

**Pour les CM2, séances du jeudi 20 septembre au jeudi 4 octobre 2018 (5 séances) et le mardi 9 octobre 2018 pour la séance « test ».**

**Attention les CP, CE1 et CM2 iront à la piscine deux fois par semaine.**

- **Initiation escalade CM2 : le jeudi 8 novembre 2018 au jeudi 20 décembre 2018**

### Évènements de l'année :

- Pont de l'ASCENSION : nous ne travaillons pas du lundi 27 mai au dimanche 2 juin 2019.  
Reprise le lundi 3 juin 2019.

- Célébrations :      ☺ de rentrée : le 15 Septembre 2018 à 10h30
- ☺ de l'Avent : le 21 décembre 2018 à 10h à l'église.
- ☺ de Pâques : le 26 avril 2018 (maternelles à 10h et primaires à 9h30)

- Les Allumoirs le 06 octobre 2018.

- Festival du livre : Vendredi 16 Novembre 2018

- La journée des assises (journée pédagogique) aura lieu le vendredi 07 décembre 2018  
**toute la journée sans enfants (pas de classe ce jour-là).**

- Marché de Noël : samedi 15 décembre 2018 à 11h30 (11h00 chants de Noël)

- Carnaval : le vendredi 26 avril 2019 à partir de 14h30

- Le Cross : le samedi 27 avril 2019 à 10h00

- Opération pain/pomme : le jeudi 4 avril 2019

- Week-end de Robersart : les 8, 9 et 10 juin 2019

- Braderie de l'école : (date à confirmer)

- Remise des prix et fête de l'école : le samedi 29 Juin 2019

**RAPPEL, les enfants auront classe les samedis suivants :**

- Samedi 15 septembre (célébrations rentrée)
- Samedi 15 décembre (célébration Noël)
- Samedi 27 avril (CROSS)
- Samedi 29 juin (fête de l'école)

### **12 - REMERCIEMENTS**

**A l'OGEC et A l'APEL** pour leur implication et son dynamisme dans la vie de l'école.

**Au Comité des fêtes de Robersart**, pour le tableau numérique de la nouvelle classe de CP/CE1.

**Au personnel de l'école et aux bénévoles** pour leur engagement de qualité au service de nos enfants.

**A Monsieur L'abbé MORAND**, pour sa présence et sa participation aux différentes célébrations de notre Etablissement.

**A notre équipe enseignante** pour la qualité de leur pédagogie et leur professionnalisme.

**Le Directeur : Monsieur Jean-Yves PLESSIEZ**

***NB : Prière de ne pas jeter la présente circulaire élaborée dans le souci de vous renseigner tout au long de cette année !!!!***